



ARBOIS • POLIGNY • SALINS
Coeur du Jura

Document à renvoyer avant le 30 avril 2023

pour passage à la commission de mai

Cocher selon votre besoin

- 1ere demande
- Renouvellement, la place n'ayant pu être attribuée dans un délai de 6 mois à compter de la date de dépôt
- Demande de changement de contrat en cours d'année

Demande à compléter et à adresser à

Communauté de communes Arbois Poligny Salins
Service Enfance

4 rue du Champ de Foire 39800 POLIGNY g.martin@cc-aps.fr / 03 84 73 84 82

ou directement dans la crèche du choix 1

Maison de l'Enfance

Rue St Roch

39600 Arbois

03 84 37 47 98

creche.arbois@cc-aps.fr

Les Coccinelles

13 Avenue Charles de Gaulle

39800 Poligny

03 84 37 33 37

creche.poligny@cc-aps.fr

Fleur de Sel

1 rue Docteur Hurter

39110 Salins les Bains

03 84 37 95 61

creche.salins@cc-aps.fr

Date de dépôt de la demande :

Parents

Nom et prénom du responsable 1 :

N° allocataire CAF ou MSA :

Adresse :

Tél :

Mail :

Profession et commune de travail :

Nom et prénom du responsable 2 :

N° allocataire CAF ou MSA :

Adresse :

Tél :

Mail :

Profession et commune de travail :

Enfant

Nom et prénom :

Date de naissance ou date d'accouchement prévue :

Date de demande d'entrée dans la structure :

Structure d'accueil sollicitée parmi les 3 crèches de la Communauté de communes :

- Choix 1 :
 - Arbois
 - Poligny
 - Salins les Bains
- Choix 2 (si pas de place disponible sur choix 1) :
 - Arbois
 - Poligny
 - Salins les Bains

Type d'accueil souhaité :

- Accueil occasionnel : jours et horaires seront proposés par la directrice de la crèche en fonction des créneaux disponibles
- Accueil régulier : indiquer le planning hebdomadaire souhaité en précisant les horaires
- Souplesse dans les créneaux (possibilité de modulation en fonction des disponibilités proposées)

Lundi	de	à
Mardi	de	à
Mercredi	de	à
Jeudi	de	à
Vendredi	de	à

Nombre de jours congés prévus dans l'annéejours
--	------------

ATTENTION : tout changement ou modification du volume horaire de +/-10% dans le planning indiqué ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle demande et d'un nouveau passage en commission d'attribution

Remarques spécifiques à formuler :

Naissances multiples	
Fratreries rapprochées jusqu'à 18 mois d'écart	
Frère ou sœur déjà dans la structure	
Frère ou sœur fréquentant établissement scolaire ou d'accueil de la ccaps	
Parent isolé	
Situation d'urgence	

Pour les modalités d'attribution, voir le document spécifique